© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Doit-on dénoncer ?

Par Profil supprimé Postée le 17/02/2014 09:57

> J'ai un ami veuf de 69 ans chez qui la fille et le gendre sont revenus vivre, et qui sont consommateurs réguliers de cannabis. Depuis l'ami de 69 ans est devenu consommateur également.Dans ce foyer vit une petite fille de 5 ans.Le gendre cultive des plants de cannabis dans la maison et en revend.(Tous les voisins dans le village sont au courant.Devons nous dénoncer le gendre auprès de la gendarmerie?Notre ami est victime de ce gendre (il en a peur)...

Mise en ligne le 17/02/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude vis à vis de votre ami et de sa petite fille. Vous aimeriez l' aider, mais il semble qu'il ait choisi de recevoir sa fille, son gendre et sa petite fille chez lui.

Votre ami est adulte et même s'il a peur de son gendre, lui seul peut prendre une décision en ce qui concerne ce qu' il vit. Votre intervention serait nécessaire s'il ne pouvait faire face seul à un danger réel.

Actuellement il accepte cette situation et c'est certainement parce qu' il y trouve son compte. Plutôt que de faire appel directement à la gendarmerie ce qui aurait des conséquences importantes pour votre ami mais aussi pour toute la famille, nous vous encourageons à privilégier le dialogue.

Vous pouvez lui conseiller d' échanger avec son gendre et sa fille. Il s'agira de chercher à comprendre et cerner ce qui les lie à ce produit. Il peut également parler de ses inquiétudes au sujet de la culture de cannabis qui est interdite.

Enfin il est important que cette consommation n'ait pas d'incidence sur la vie de leur fille. Ne pas fumer en sa présence nous parait important pour sa santé.

Nous avons mis pour votre ami en lien l'adresse d'un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Il s'agit d'une structure où il pourra être accueilli anonymement et gratuitement, et bénéficier d'aide et de soutien de différents professionnels (éducateurs, assistants sociaux, médecins addictologues, psychologues...).

Bien cordialement

Autres liens :

- http://www.drogues-info-service.fr/spip.php?page=recherche_stru
- http://structures spécielisées en addictologie